Naissance d'un enfant (annonce paternité)

Pour les papas

Lors de la naissance d'un enfant, vous avez droit à 2 semaines de congé à prendre directement après la naissance.

Procédure à suivre:

- **Préalablement :** 2 mois avant la date présumée de la naissance, nous faire parvenir un certificat du médecin indiquant la date présumée de la naissance.
- Après la naissance : nous faire parvenir un certificat de naissance pour l'administration.

Plus d'infos sur le site guichet.lu.

Concernant le congé familial, je vous invite à vous renseigner sur le site guichet.lu.

Pour les mamans

Veuillez s.v.p. consulter cette page sur le site guichet.lu :

Bénéficier du congé de maternité en cas de naissance d'un enfant

Révision #6 Créé 4 February 2021 09:45:15 Mis à jour 28 September 2022 08:34:45 par Jean-Paul Diaz-Caneja